



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU

### M.R.C. DE LA VALLÉE DU RICHELIEU

#### Avis public d'entrée en vigueur du règlement #5-2016

Est par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière en conformité avec le code municipal que :

À la séance régulière du 6 septembre 2016, le conseil de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu a homologué le règlement #5-2016. ***Règlement modifiant le règlement #7-2015 relatif au code d'éthique et de déontologie pour tous les comités consultatifs municipaux de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu.***

Copie dudit règlement est disponible pour consultation à la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, durant les heures de bureau.

Donné à Saint-Marc-sur Richelieu, le 7<sup>ième</sup> jour de septembre 2016.

Sylvie Burelle  
Secrétaire-trésorière et directrice générale

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, Sylvie Burelle, secrétaire-trésorière certifiée sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus;

En affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil, entre 13h00 et 15h00, ce 7<sup>ième</sup> jour de septembre 2016.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7<sup>ième</sup> jour de septembre 2016.

Sylvie Burelle  
Secrétaire-trésorière